

Certif'Asso

Publiée au Journal officiel le 3 juillet, la réforme du CFGA entrera en vigueur dès la rentrée de septembre pour les associations et leurs bénévoles.

Créé en 2008, le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA) avait pour but de professionnaliser les bénévoles souhaitant s'investir dans la gestion d'une structure associative.

I. Bénéficiaires

Désormais, tous les bénévoles sont concernés : jeunes de moins de 16 ans, nouveaux venus ou bénévoles expérimentés. Le parcours devient modulaire et personnalisable : chaque apprenant suivra un tronc commun, complété par deux modules optionnels à choisir parmi une sélection de sept thématiques.

II. Modalités

Autre grande nouveauté : les modalités d'apprentissage sont adaptées aux réalités du terrain. Certif'Asso pourra être suivi en présentiel, à distance ou en autonomie grâce à la plateforme EVA, une solution numérique gratuite disponible 24h/24.

Alors qu'auparavant la partie pratique durait 20 jours obligatoires, elle est désormais réduite à 15 jours, et même facultative pour les bénévoles expérimentés. Ces derniers pourront faire valoir leur engagement via une validation des acquis de l'expérience bénévole (VAEB).

Les structures proposant Certif'Asso bénéficieront d'un cadre plus stable, avec une habilitation valable trois ans, contre une durée d'un an auparavant.

Le nouveau Certif'Asso s'accompagne aussi d'un accès facilité aux financements du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA). Ce soutien est élargi à davantage de profils et à de nouveaux secteurs, notamment le monde sportif. Enfin, les démarches administratives sont revues selon le principe « Dites-le-nous une seule fois ».

Les premières sessions Certif'Asso seront lancées à l'automne 2025. Les bénévoles pourront également suivre des modules à la carte sur la plateforme EVA, ou faire valider leur expérience pour obtenir une attestation officielle de compétences.

III. Pour résumer

Avant	Après septembre 2025
CFGA limité aux +16 ans, long (30 h théorie + 20 j pratique)	Accessible dès 16 ans (et moins), parcours modulaire
Habilitation annuelle	Habilitation sur 3 ans

Certif'Asso – 16 juillet 2025.



Avant	Après septembre 2025
Pratique obligatoire 20 jours	15 jours, facultative pour bénévoles experts
Financement plus ciblé	Accès FDVA étendu, démarches simplifiées

En savoir plus : www.associations.gouv.fr/certif-asso-formation-des-benevoles.html